

Foire aux questions sur la vaccination contre la COVID-19 à domicile

Mise à jour le 13 may 2021

Qui est admissible à la vaccination à domicile ?

Les adultes admissibles comprennent les personnes âgées de 12 ans et plus qui :

- n'ont pas encore été vaccinés **et**
- ne peuvent pas se déplacer en raison d'une blessure, des troubles de développement ou d'un problème de santé **et**
- devraient faire des efforts considérables et éprouvants pour se faire vacciner aux centres prévus à cet effet.

La prise de rendez-vous est limitée. Les personnes identifiées comme ayant les plus grands défis à quitter leur domicile seront prioritaires.

Je ne dispose pas de moyen de transport pour me rendre au cabinet de mon médecin ou à la clinique. Suis-je admissible à la vaccination à domicile ?

Les difficultés de transport à elles seules ne vous qualifient pas pour la vaccination à domicile.

Cependant, si vous habitez dans le comté de King, il existe de nombreux services gratuits disponibles pour vous rendre au centre de vaccination. Pour vous renseigner, visitez

kingcounty.gov/vaccine/french.

Pour organiser le transport, visitez www.findaride.org/ (page web disponible uniquement en anglais).

Pour toute assistance téléphonique ou pour des services d'interprétation, appelez le [425-943-6706](tel:425-943-6706)

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 et appuyez sur 5 pour obtenir de l'assistance linguistique.

Comment puis-je demander un rendez-vous pour me faire vacciner à domicile ?

Appelez le Centre d'appels pour la COVID-19 du comté de King au [206-477-3977](tel:206-477-3977) de 8h00 à 19h00 PST, disponible tous les jours. Des services d'interprétation linguistique sont disponibles ; veuillez indiquer votre langue préférée lors de la connexion.

On vous posera quelques questions pour confirmer que vous êtes admissible à la vaccination à domicile.

Si vous êtes admissible, il vous sera demandé de donner verbalement votre consentement pour la vaccination. Les membres de la famille et les soignants peuvent également appeler pour demander des rendez-vous au nom d'autrui. Si vous répondez aux critères de vaccination à domicile, vous recevrez un appel de l'équipe mobile de vaccination afin de prendre rendez-vous. Veuillez noter qu'en raison de la forte demande de vaccins, il peut s'écouler plusieurs semaines avant la date prévue pour votre rendez-vous.

Si vous êtes un patient de Kaiser, veuillez contacter Kaiser Member Services au [1-888-901-4636](tel:1-888-901-4636).

Qui assure la vaccination à domicile ?

La Santé publique s'associe aux services d'incendie locaux, aux pharmacies et aux fournisseurs de soins médicaux à domicile pour administrer des vaccins à domicile. Kaiser propose la vaccination à domicile à certains patients Kaiser.

À quoi dois-je m'attendre le jour de mon rendez-vous de vaccination à domicile ?

Une équipe de deux ou trois personnes se rendra chez vous. L'équipe peut également vacciner toute autre personne dans votre ménage âgée de 18 ans ou plus. Après vaccination, l'équipe restera avec vous pendant 15 à 30 minutes afin de surveiller d'éventuelles rares réactions allergiques.

Veillez prendre quelques mesures pour assurer un environnement sûr et confortable pour tout le monde :

- Assurez-vous que tout le monde dans votre maison porte un masque à moins d'en être incapable pour des raisons de santé.
- Si possible, pratiquez la distanciation sociale. Si vous ne recevez pas de vaccin, restez à environ 2 mètres des membres de l'équipe de vaccination.
- Portez une chemise ou un haut à manches courtes.
- Gardez les animaux de compagnie hors de la zone où la vaccination a lieu.

Puis-je rester au lit ou dans ma chambre pendant que je me fais vacciner ?

Oui, vous pouvez vous faire vacciner dans l'endroit de votre maison qui vous convient le mieux, y compris au lit ou dans votre chambre.

Des services d'interprétation sont-ils disponibles pendant le rendez-vous de vaccination à domicile ?

Oui, l'équipe mobile peut fournir des services d'interprétation par téléphone et des documents écrits traduits. Dans certaines situations, nous pouvons assurer l'interprétation en personne.

Pour plus de renseignements et de ressources sur la COVID-19 dans le comté de King, visitez www.kingcounty.gov/covid/french